



PRÉVENIR ET DÉTRUIRE L'AMBROISIE

Pourquoi détruire l'ambrosie ?

- Le pollen d'ambrosie provoque chaque année des allergies qui touchent jusqu'à 12 % de la population, du mois d'août jusqu'en octobre.
- Rhinites, conjonctivites, asthme, laryngites, urticaires, eczémas... sont les conséquences sur les personnes allergiques.

La principale responsable de ces réactions allergiques à cette saison : l'ambrosie !

- Elle peuple certainement quelques-uns de vos chantiers :



Sur les stocks de terre et de tout-venant



Dans les lotissements récents



Sur les terrains viabilisés et les terrains en friche



Sur les chantiers (comblés de remblais et de terre)

Mieux la connaître pour mieux la gérer

Les activités humaines sont les principaux vecteurs de dissémination des graines d'ambrosie.

Son caractère pionnier implique qu'elle prolifère très vite sur les chantiers (sols nus) mais l'empêche de se développer en présence d'autres plantes (couvert végétal dense).

Chaque retournement, chaque perturbation du sol remontent en surface les éventuelles graines d'ambrosie enfouies dans le sol.

Toute graine d'ambrosie en surface du sol est susceptible de germer au printemps suivant et de produire des graines qui réinfestent le terrain si la plante n'est pas détruite.

Tous les acteurs du chantier sont concernés

Le maître d'ouvrage

- est responsable de la prévention et de l'élimination de l'ambrosie (Arrêté préfectoral Isère N° 2000-1572 du 7 mars 2000)
- décide des modalités techniques de lutte
- donne aux entreprises les moyens de la lutte

Le maître d'œuvre

- propose au maître d'ouvrage des modalités techniques de lutte contre l'ambrosie
- s'assure de la prise en compte des choix du maître d'ouvrage par les entreprises

Les entreprises

- mettent en œuvre les techniques de lutte choisies par le maître d'ouvrage
- doivent éviter toute contamination des chantiers, en particulier par les engins, et assurer la destruction de l'ambrosie

à transmettre
aux maîtres
d'œuvre

QUE FAIRE pour PRÉVENIR et DÉTRUIRE l'ambrosie ?

Respecter trois principes fondamentaux : éviter la propagation des graines, éviter les mouvements de terre, ne pas laisser de terre dénudée...

Phase Études

- **Dans le cadre de l'étude d'impact :**

- relever la présence ou l'absence d'ambrosie sur l'emprise de l'infrastructure et aux abords immédiats et sur les sites d'emprunt prévus, cartographier les secteurs (faire un « état 0 »)
- s'il n'y a pas d'étude d'impact ou si elle est ancienne, faire une visite sur le terrain, l'été précédent le démarrage du chantier, pour relever la présence ou l'absence d'ambrosie
- définir les objectifs et les modalités de lutte contre l'ambrosie ainsi que leur impact sur le projet

- **Avant Projet Sommaire :**

- optimiser l'utilisation des matériaux pour tendre vers un objectif « zéro dépôt - zéro emprunt »
- former les techniciens qui feront le suivi du chantier pour la maîtrise d'ouvrage à la reconnaissance de la plante

Phase Projet

- **Définition précise du projet :** intégrer les objectifs et les moyens de lutte contre l'ambrosie dans toutes les phases du projet

- **Dossier de Consultation des Entreprises :**

- marché de travaux : pas d'import de matériaux de secteurs contaminés, ensemencement immédiat ... (voir préconisations phase CHANTIER)
- marchés d'aménagements paysagers : prescription des semences, ensemencement immédiat après travaux, surveillance et arrachage manuel si infestation du chantier, surveillance et arrachage après la mise en service

TERRASSEMENTS

Objectif « zéro dépôt - zéro emprunt » : pour éviter l'import de matériaux contaminés vers un chantier en secteur sain ou l'export de matériaux contaminés du chantier vers des zones saines.

S'il n'y a pas d'équilibre possible entre déblais et remblais, réaliser un suivi origine-destination des imports et exports de matériaux (au travers notamment la gestion des déchets inertes du chantier).

A l'import : rechercher l'ambrosie sur les sites d'emprunt prévus.

A l'export : décaper sur 40 cm les terres susceptibles d'être contaminées et exporter uniquement la partie du sol en dessous des 40 cm.

VÉGÉTALISATION

Le Conseil Général de l'Isère a travaillé en collaboration avec le CEMAGREF de Grenoble pour mettre au point des essais de végétalisation. En effet, l'engazonnement de terrains mis à nu à la suite de travaux neufs ou de dérasement d'accotements, peut être envisagé comme technique de prévention voire d'élimination de l'ambrosie car cette plante n'est pas compétitive en présence d'autres végétaux.

Deux sites pilotes pour cette expérimentation ont été retenus en 2001 :

- plusieurs accotements et talus mis à nu suite à des travaux d'entretien sur la subdivision de St Marcellin,
- les talus bordant le deuxième tronçon de l'axe de Bièvre (travaux neufs).

Seul un suivi qualitatif visuel est effectué sur les zones traitées à Saint Marcellin. Sur l'Axe de Bièvre, le suivi se poursuit encore cette année.

Le CEMAGREF, après ses premières observations, travaille désormais sur des préconisations techniques.

En plus, selon les phases du chantier :

Début de chantier

- Nommer le coordonnateur « Sécurité-Protection-Santé » responsable ambroisie
- S'informer sur la présence d'ambroisie l'été précédent (état zéro) et rechercher la présence d'ambroisie sur l'emprise du chantier
- Éliminer systématiquement l'ambroisie si le chantier démarre en période de croissance et de floraison de la plante (printemps - été)
- Sensibiliser le personnel de chantier aux problèmes causés par l'ambroisie et aux moyens de lutte (en particulier lors des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail quand ils existent)
- Nettoyer les engins et les outils en provenance de chantiers en secteur contaminé, ainsi qu'en quittant les secteurs infestés

En cours de chantier

- Couvrir rapidement les sols dénudés en particuliers les stocks de terre végétale
- Éviter la destruction du couvert végétal pendant le chantier
- Installer un géotextile y compris sur les stocks provisoires de terre et de remblais
- Surveiller et détruire les éventuelles repousses de l'ambroisie

En fin de chantier

- Laver les engins et les outils après leur utilisation sur les zones infestées
- Prévoir une visite de réception de chantier au mois de juin suivant la fin du chantier et 12 mois après la première visite pour contrôle de présence d'ambroisie et contrôle des semis de végétalisation, paillis... effectués
- Surveiller et détruire l'ambroisie après la mise en service de l'infrastructure

SYSTÉMATIQUEMENT, LORSQU'IL Y A PRÉSENCE D'AMBROISIE

● Éliminer les plantes présentes :

- **Faucher** l'ambroisie de préférence avant sa floraison, à répéter si besoin. La hauteur de coupe préconisée est entre 2 à 6 cm ou vers 10 cm quand le couvert de graminées est important.
- **Arracher** l'ambroisie avant sa floraison (de préférence en fin de croissance végétative) lorsque sa densité le permet.
Le port de gants est recommandé.
- **En dernier recours, désherber chimiquement** l'ambroisie avec des désherbants sélectifs épargnant les graminées, appliqués dans les conditions recommandées par le fabricant.

● Laver les engins :

- au jet d'eau à haute pression,
- avec une station mobile,
- au tuyau d'arrosage,
- en passant dans un pédiluve.

● Quatre modes de couverture du sol :

- végétaliser avec les semences préconisées,
- installer des géotextiles,
- installer un paillis sans couvert végétal (broyat de palettes, copeaux de bois, écorces de pin, pouzzolane, concassés de calcaire...) qui protège le sol et bloque la végétation,
- favoriser la croissance des végétaux en place pour faire concurrence à l'ambroisie.

Pour en savoir plus sur l'ambroisie : www.ambroisie.info

**PRÉVENIR
ET DÉTRUIRE
L'AMBROISIE**

PLAN D'INTERVENTION

à découper, photocopier et afficher dans le bureau du responsable de la lutte contre l'ambrosie sur le chantier

CHANTIER

CHEF DE CHANTIER

RESPONSABLE AMBROISIE

PÉRIODE	ACTIONS	ACTIONS EFFECTUÉES		DATES/REMARQUES	
DÉBUT DE CHANTIER	• Présence de l'ambrosie sur le lieu du chantier l'été précédent,	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Présence de l'ambrosie au démarrage du chantier	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Sensibilisation du personnel de chantier aux problèmes causés par l'ambrosie et aux moyens de lutte	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Adaptation du calendrier des travaux aux moyens de luttes	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Refus d'apport et d'exportation de matériaux suspects ou contaminés	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Préservation du couvert végétal pendant le chantier	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Lavage des engins et des outils avant leur utilisation sur les zones non infestées	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Arrachage de l'ambrosie avant sa floraison (de préférence en fin de croissance végétative). Port des gants pour l'arrachage recommandé	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Fauchage de l'ambrosie avant sa floraison	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Désherbage chimique de l'ambrosie	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
COURS DE CHANTIER	• Installation de géotextile	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Préservation du couvert végétal existant	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Refus d'apport et d'exportation de matériaux suspects ou contaminés	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Stimulation de la croissance des végétaux concurrents	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Arrachage, fauchage ou désherbage de l'ambrosie présente	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
FIN DE CHANTIER	• Refus d'apport et d'exportation de matériaux suspects ou contaminés	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Installation de géotextile ou de paillis bloquant la végétation	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Végétalisation des sols dénudés, stocks de terre et remblais	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Arrachage, fauchage ou désherbage de l'ambrosie présente	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
	• Contrôle de la présence d'ambrosie après la fin du chantier	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON

